

VERBATIM

CONFERENCE DE PRESSE

Bangui, le 19 novembre 2025

Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA

Bonjour à tous, je suis Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA. C'est avec un immense plaisir que je vous retrouve pour la conférence de presse hebdomadaire de la MINUSCA.

Que vous soyez ici dans cette salle à Bangui ou à l'écoute de Radio Guira, soyez les bienvenus.

La conférence de presse de ce jour est consacrée aux préparatifs des élections présidentielle, législatives et locales prévues pour le dimanche 28 décembre prochain.

Comme vous le savez, le Conseil de sécurité des Nations Unies a renouvelé jeudi dernier le mandat de la MINUSCA, en reconduisant ses tâches prioritaires, dont le soutien multiforme au processus électoral. Ce soutien se traduit notamment par un appui à l'Autorité nationale des élections, qui est l'organe en charge de la gestion des élections en République centrafricaine.

C'est ainsi que j'ai le plaisir d'accueillir aujourd'hui Davy Yama, Commissaire électoral, Président de la Commission des finances et porte-parole par intérim de l'Autorité nationale des élections. M. Yama, bonjour, sans plus attendre, je vous donne la parole pour votre propos liminaire.

Allocution introductory du Porte-Parole de l'Autorité nationale des Elections (ANE) sur l'état des préparatifs des scrutins

Madame la porte-parole de la MINUSCA,
Mesdames et Messieurs les journalistes,
Chers partenaires et invités,

Je salue d'abord l'initiative de la MINUSCA qui consiste à associer l'ANE à ce point de presse hebdomadaire. Je remercie les uns et les autres pour votre présence à cette conférence de presse conjointe qui, j'en suis convaincu, constitue une plateforme essentielle d'information. Je souhaite qu'avec l'aide de vous, acteurs des médias, cette information contribue effectivement à la transparence du processus électoral en cours en République Centrafricaine.

En tant que porte-parole de l'Autorité nationale des élections, je voudrais saluer votre engagement et toutes les initiatives que vous prenez et prendrez encore au profit de l'organisation des prochains scrutins groupés qui sont une première dans notre histoire. Les élections que nous préparons activement, faut-il le rappeler, sont d'une importance primordiale pour la pacification et la stabilisation de notre cher pays, la RCA.

Mon exposé liminaire, qui est d'abord un état des lieux, s'articulera autour de deux axes :

- D'abord, la situation actuelle de l'avancement des préparatifs ;
- Ensuite, les différentes phases qui suivront et sur lesquelles travaille l'ANE jusqu'au jour des scrutins groupés le 28 décembre 2025.

I. Situation actuelle des préparatifs : les activités achevées ou en cours d'achèvement

Permettez-moi d'ouvrir cette communication par une revue des étapes majeures qui ont déjà été menées à bien dans le cadre de l'organisation des prochaines échéances électorales.

On se souvient que le corps électoral est d'ores et déjà convoqué, avec la prise du décret y relatif le 29 septembre 2025.

a. Clôture de la phase d'enregistrement des candidatures

L'une des activités majeures mises en œuvre par l'ANE suite à cette convocation du corps électoral conformément au chronogramme électoral du 12 août 2025 a été l'enregistrement des candidatures aux différentes élections, présidentielle, législatives, régionales et municipales. Cette phase, essentielle pour l'expression démocratique, a permis à tous les citoyens désireux de concourir aux différents scrutins de faire valoir leur droit constitutionnel. Nous pouvons affirmer que cette étape s'est déroulée dans un climat de transparence, d'inclusivité et de grande mobilisation.

b. Finalisation de la publication provisoire des candidatures

Comme le prévoit le Code électoral, à l'issue de la réception des dossiers, l'ANE a procédé à la publication des listes provisoires des candidatures. Les partis politiques, regroupements, et candidats indépendants ont ainsi pris connaissance des décisions provisoires relatives à leur participation aux scrutins afin d'exercer leurs droits en matière de contestations et de recours, ce qui renforce la crédibilité et l'intégrité du processus. Les listes provisoires ont été ensuite transmises aux juridictions compétentes, Conseil constitutionnel et tribunaux administratifs pour examen approfondi.

c. Mise en place des démembrements de l'ANE

Nous avons conduit plusieurs missions de terrain qui ont permis de mettre en place et activer les démembrements de l'ANE aux niveaux national et international. Ces démembrements constituent les bras opérationnels du processus électoral.

d. Réception des cartes d'électeur

Le 13 novembre dernier, la livraison et la réception officielle des cartes d'électeur à l'aéroport de Bangui Mpoko constitue une activité essentielle dans la mise en œuvre du chronogramme électoral. A ce jour, les cartes, entreposées et sécurisées dans des magasins destinés à cette fin, ont été mises en colis identifiés de façon très précise par localité. Leur ventilation dans les régions et préfectures est déjà en cours. En effet, le déploiement des cartes d'électeur de Bangui vers les chefs-lieux des préfectures et certaines sous-préfectures a démarré le 18 novembre avec les destinations suivantes : Ndelé, Birao, Bangassou, Bossangoa, Obo, Zémio, Ouanda-Djallé. Ce convoi continuera ce mercredi 19 novembre avec des destinations suivantes : Bria, Berberati, Mobaye, Kaga-Bandoro et Bambari. Les autres localités suivront conformément à un plan de déploiement très précis.

e. Clôture de la phase des contentieux

La période dédiée aux contentieux électoraux est désormais terminée. Durant cette phase, le Conseil Constitutionnel et les autres organes compétents ont examiné l'ensemble des réclamations déposées par les candidats et les partis politiques. Depuis les 14 et 15 novembre dernier, toutes les juridictions ont rendu leurs décisions et jugements respectifs sur les listes définitives. A cette étape, l'ANE salue la maturité démocratique des acteurs politiques, qui se sont pleinement inscrits dans le cadre institutionnel prévu en respectant les dispositions du Code électoral et en exerçant leur droit de recours.

f. Publication des listes définitives de candidats

Suite aux décisions des juridictions, l'ANE s'est investie dans la publication des listes définitives des candidats. Celle de l'élection présidentielle est définitive depuis le 15 novembre et comporte sept candidats. De concert avec les juridictions compétentes, nous avons travaillé sans relâche sur les listes définitives des autres scrutins qui sont plus complexes parce qu'elles portent sur plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de candidats. Leur publication interviendra dans les toutes prochaines heures. Avec ces publications, le peuple centrafricain disposera d'une visibilité complète sur les acteurs en compétition pour les différentes institutions de la République et désireux de présider aux destinées de notre pays. La participation officielle de l'ensemble des candidats qualifiés étant confirmée, le processus électoral amorce un tournant décisif vers les scrutins du 28 décembre 2025.

g. Confection et commande des imprimés électoraux

Suite à cette étape, les préparatifs des élections ont également consisté à concevoir et valider le manuel pratique des membres du bureau de vote et de dépouillement élaboré avec l'appui de la MINUSCA. Ainsi, le processus d'impression de quelque 45 000 exemplaires de ces documents est en cours. Ils serviront à la formation des formateurs nationaux, de 700 membres des démembrements et de 33 810 membres de bureaux de vote et de dépouillement.

II. Les prochaines phases du processus électoral

Cet état des lieux illustre les acquis désormais irréversibles des préparatifs des élections. L'ANE est désormais à pied d'œuvre sur d'autres activités et opérations techniques, logistiques, sécuritaires et pédagogiques qui conduiront à la tenue effective des élections.

a. La confection et validation des bulletins de vote

Avec la disponibilité des listes définitives, les travaux de conception des bulletins de vote par les équipes techniques de l'ANE sont en cours. Ils consistent entre autres à traiter les attributs identitaires de chaque candidat ou groupes de candidats et à réaliser les maquettes de bulletins. Les candidats seront ensuite invités à valider leur présence sur lesdits bulletins avec les attributs qui lui sont propres (comme la photo, le logo, le nom, etc.).

b. Distribution des cartes d'électeur

Après le déploiement des cartes d'électeur déjà en cours, dans les jours à venir, nous entrerons dans la phase cruciale de la distribution desdites cartes. Cette opération permettra à chaque citoyen inscrit sur la liste électorale de disposer de son document officiel pour avoir accès au bureau de vote. L'ANE, en collaboration avec ses démembrements locaux et les partenaires techniques, veille à assurer une couverture totale du territoire afin que chaque électeur qui a droit à une carte puisse y avoir accès dans les meilleurs délais, même dans les zones les plus enclavées.

Je lance d'ores et déjà un **appel à la mobilisation** pour que, dès le lancement de l'opération, vous les professionnels des médias, vous apportez à l'ANE votre appui habituel pour que cette mobilisation soit massive. A cet effet, j'invite chacun et chacune à prêter attention aux messages de sensibilisation qui seront diffusés par les médias et autres sources pour indiquer les dates et lieux des opérations de distribution.

c. Réception du matériel non sensible

L'ANE, avec l'appui du Gouvernement et des partenaires, a passé il y a quelques mois des commandes de matériel dit non sensible, comme les urnes, isoloirs et autres. Ces jours-ci, ce matériel sera livré et réceptionné à Bangui, en vue d'être convoyé vers les préfectures et autres démembrements sur tout le territoire national.

d. Réception du matériel électoral sensible

Au terme de la validation des maquettes de bulletins de vote, l'ANE passera la commande de l'impression de ces bulletins. Dans les jours et semaines à venir, nous en ferons également la réception, au nombre du matériel électoral dit sensible, qui comprend aussi les procès-verbaux, les encreurs et les dispositifs de sécurisation. Ce matériel, essentiel au déroulement de scrutins véritablement transparents et démocratiques, fait l'objet de contrôles stricts pour garantir sa conformité et son intégrité.

e. Acheminement du matériel sensible vers les préfectures et les démembrements

Après réception, ce matériel sera acheminé depuis Bangui vers les préfectures, puis distribué dans les démembrements locaux. Ces opérations représentent un véritable défi logistique dont l'ANE mesure l'importance. Nous prenons déjà les dispositions en matière de planification afin d'assurer que chaque bureau de vote soit équipé de tout le nécessaire avant l'ouverture officielle du scrutin. Nous bénéficions de l'appui inestimable de la MINUSCA, qui aux côtés des Forces de défense et de sécurité intérieure, contribuera à la sécurisation de ces opérations pour un acheminement sans incidents.

f. Recrutement et formation des formateurs nationaux

L'ANE a également lancé le recrutement des formateurs nationaux dont le rôle est de donner aux membres des bureaux de vote une formation adéquate pour leur permettre de maîtriser les procédures légales, logistiques et opérationnelles applicables lors du scrutin. Une fois recrutés, ces formateurs suivront une série de formations étaillées sur tout le territoire national.

g. Déploiement des formateurs et superviseurs

À l'issue de la formation, les formateurs nationaux, ainsi que les superviseurs, seront déployés dans les chefs-lieux de préfecture, où ils auront la responsabilité de former à leur tour les équipes locales. Ce mécanisme en cascade garantit un transfert de compétences homogène et conforme aux standards électoraux internationaux.

III. La campagne électorale

Comme prévu par le calendrier, la campagne électorale s'ouvrira le 13 décembre 2025 et s'achèvera le 26 décembre 2025. Cette période permettra aux candidats de présenter leur vision, leurs programmes et leurs ambitions pour le pays dans le respect des lois, de la paix et de la cohésion nationale. L'ANE rappelle que cette période doit être marquée par la tolérance, le respect mutuel et la non-violence.

IV. Tenue effective des élections groupées le 28 décembre 2025

Enfin, l'ensemble de ces efforts nous conduira au 28 décembre 2025, date retenue pour les élections groupées en République Centrafricaine. Ces élections, présidentielle, législatives, régionales et municipales, constituent une opportunité historique pour notre nation d'exprimer sa souveraineté et de consolider son engagement démocratique. Les phases suivantes que sont le dépouillement, la compilation et la publication des résultats seront abordées plus tard, dans le cadre d'autres séances que l'ANE tiendra avec vous les médias.

CONCLUSION

Mesdames et Messieurs, en termes de conclusion, le processus électoral en cours est une première dans notre pays. C'est un chantier d'envergure nationale qui nécessite l'engagement de chacun : autorités publiques, partis politiques, société civile, médias, tous les citoyens, avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Je sais que cette occasion, pour remercier le Gouvernement qui, prenant la mesure des enjeux, consent beaucoup d'efforts pour affecter les ressources financières et matérielles nécessaires à l'organisation des prochaines élections. Je renouvelle les remerciements soutenus de l'ANE à la MINUSCA, au PNUD, à l'Union européenne et autres partenaires, ainsi qu'à toutes leurs équipes, pour leur engagement aux côtés de l'ANE et du peuple centrafricain, dans le cadre de ce processus électoral inédit. L'ANE reste déterminée à remplir son mandat avec impartialité, rigueur, transparence et professionnalisme. Nous sommes conscients des défis, mais nous sommes également confiants dans la capacité collective de notre nation à réussir le rendez-vous majeur des élections groupées dont le premier tour est prévu pour le 28 décembre prochain.

Je vous remercie pour votre attention et reste à votre disposition pour répondre à vos questions.

Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA

M. Yama, je vous remercie. Pour être tout à fait complète avant de passer à la session des questions et réponses, je vous rappelle que le soutien de la MINUSCA au processus électoral s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la **Résolution 2800**.

Dans les semaines à venir, la Mission assurera le déploiement par voie aérienne du matériel électoral, d'abord non sensible, puis sensible, de Bangui vers les chefs-lieux de préfectures, puis de ces chefs-lieux de préfecture vers les antennes de l'ANE ainsi que vers les zones difficiles d'accès.

Ce qu'on appelle la logistique secondaire, c'est-à-dire le transport depuis les antennes de l'ANE vers les bureaux de vote, sera géré par l'ANE avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur financement du panier de fonds.

Les **plans logistiques** ont été finalisés avec l'appui technique de la MINUSCA.

Autre volet important de notre soutien, celui de la **sécurisation des élections**. Le plan opérationnel est en cours de mise à jour par tous les acteurs concernés, la MINUSCA, les Forces armées centrafricaines, les forces de sécurité intérieure et l'ANE. Mes collègues de la police des Nations Unies, UNPOL, me font savoir qu'ils organisent depuis plusieurs semaines des formations dans ce domaine à Bangui et dans les préfectures. Cette semaine, trois sessions se tiennent ici à Bangui, une à Bouar et une à Bossangoa. A ce jour plus de 350 policiers et gendarmes ont été formés.

La MINUSCA continue également de soutenir l'ANE en matière de **sensibilisation et d'éducation civique** afin d'encourager la participation la plus large possible, notamment des jeunes et des femmes, aux prochaines

élections. Hier par exemple, 14 séances de sensibilisation et d'échanges ont été co-organisées par la MINUSCA, l'ANE, les autorités locales et les leaders communautaires dans 10 préfectures du pays. Plus de 11 000 personnes, dont 58 % de femmes, ont reçu des informations sur le retrait de leurs prochaines cartes d'électeurs et la prévention des violences électorales, des discours de haine et de la diffusion de fausses informations. Les femmes, les jeunes, les déplacés internes et les personnes vivant avec handicap ont été encouragés à voter lors des prochains scrutins.

L'assistance électorale de la MINUSCA, telle que décrite dans la résolution 2800, comprend également un volet de **bons offices** destiné à promouvoir et favoriser le dialogue entre toutes les parties prenantes. Notre objectif commun est la tenue d'élections qui se déroulent de manière transparente, crédible, et pacifique.

Questions des journalistes

Radio Guira FM (Bernard Guioua)

- Ma première préoccupation porte sur le fait que des informations persistantes font état de ce que certaines régions entières de la République centrafricaine n'ont pas pu être enrôlées. Donc aujourd'hui, il y a des cartes d'électeurs qui sont arrivées. Les électeurs qui sont dans ces régions, qui ne sont pas enrôlés, comment est-ce qu'ils feront tous pour voter ? Vous pouvez nous en parler d'une manière intéressante ?
- L'autre préoccupation porte sur le mode de quatre scrutins en un, je crois que c'est une nouveauté en République centrafricaine. Qu'est-ce qui est en train d'être fait pour que tous les électeurs centrafricains puissent vraiment s'imprégner de cette méthode-là, surtout dans l'arrière-pays, pour que les gens puissent être au courant ?
- Les opérations de désarmement ne sont pas encore terminées. On évoque ici le PISE, le plan intégré de sécurisations des élections, mais est-ce que c'est sûr ? Comment fait-on pour neutraliser les gens qui détiennent encore des armes pour que ça ne puisse pas être un souci dans le processus électoral ?

Réponses aux questions

Davy Yama, Commissaire électoral, Président de la Commission des finances et porte-parole par intérim de l'Autorité nationale des élections

Je vous remercie pour vos différentes questions. La période consacrée aux opérations de révision du fichier électoral s'est étalée sur plus de six mois, de novembre 2024 à mai 2025 et ces opérations ont été planifiées suivant des aires. Il y avait une première aire qui concernait plus de 11 préfectures et les opérations ont été réalisées le premier trimestre 2025 dans la deuxième aire, puis à l'extérieur. Je ne pense pas qu'une région entière ait été épargnée parce que nos équipes ont été déployées sur l'ensemble du territoire national, donc dans les deux aires, et donc, toutes les régions, toutes les préfectures, toutes les sous-préfectures ont été desservies par ces opérations de révision du fichier électoral, donc d'enrôlement de nouveaux électeurs.

Par la suite, il s'est posé quelques problèmes techniques : des tablettes qui sont portées disparues, des données qui étaient corrompues et qui n'ont pas pu être récupérées, et donc, du coup, quelques électeurs ont été perdus. Mais dire que des régions entières, j'estime que c'est exagéré, mais ça concerne quelques dizaines d'électeurs qui, malheureusement, n'ont pas pu être inscrits sur la liste électorale, bien que s'étant mobilisés pour s'enrôler. Et nous avons tenté de remédier à cette situation à l'occasion de la période d'affichage de la liste provisoire, l'ANE a envoyé des formulaires permettant à des électeurs omis de pouvoir s'enrôler. Et donc, certains qui ont fait cet effort-là ont été à nouveau enrôlés. Ce sont ceux dont on n'a pas reçu de formulaire qu'on n'a pas pu prendre en compte mais en termes de taux, leur pourcentage est marginal par rapport à nos efforts consentis. Et donc, à l'occasion même des dépôts de candidatures, certains candidats qui ont présenté des récépissés régulièrement délivrés par l'ANE, mais qui ne se retrouvent pas dans le fichier électoral ont pu, grâce aux décisions des tribunaux, obtenir qu'ils soient inscrits sur la liste électorale, ce qui va leur permettre d'avoir leur qualité d'électeur et aussi ça va leur permettre d'être candidat, donc légalement candidat. Et donc, ça concerne aussi plusieurs centaines de candidats dont les dossiers de candidature ont été validés et qui vont être inscrits sur la liste électorale pour pouvoir prendre part à ces scrutins.

Concernant le mode de scrutin, j'avoue que c'est inédit puisque les Centrafricains sont habitués aux scrutins groupés, donc l'élection présidentielle et les élections législatives. Cette année, exceptionnellement, nous allons, pour la première fois, organiser quatre scrutins en même temps. Parmi ces scrutins, il y a les scrutins uninominaux,

donc la présidentielle, c'est un scrutin uninominal à deux tours ; les législatives, c'est un scrutin uninominal aussi à deux tours ; les régionales, c'est aussi un scrutin uninominal à un tour pour sélectionner deux élus par sous-préfecture qui constituent la circonscription des élections régionales.

La complexité viendrait donc des élections municipales qui, à l'exception des autres, sont un scrutin de listes et ce scrutin de listes, les Centrafricains n'y sont pas habitués. C'est la première fois et donc ça nécessiterait beaucoup de sensibilisation pour leur permettre de maîtriser ce que c'est qu'un scrutin de listes. Concrètement, c'est que le jour du scrutin, les électeurs auront le choix, pas entre un individu qui va se présenter, mais le choix sera entre des listes, donc, un parti qui veut présenter des candidats dans une municipalité donnée, va devoir présenter ses candidats sur une liste et si c'est une municipalité comportant par exemple 11 membres, ce parti politique va présenter une liste de 11 membres, 11 candidats dont la tête des listes mais cette liste doit être paritaire, zébrée comme on dit, donc alternée homme-femme pour être conforme à la loi. Et donc, le jour du vote, le citoyen, l'électeur, viendra choisir entre plusieurs listes une seule liste qui va être sur un seul bulletin mais, comme dans notre système, c'est un bulletin unique, donc les têtes des listes vont se retrouver sur les bulletins uniques et les électeurs vont cocher dans la case de la tête de liste qui ils veulent élire. Si c'est la liste A, c'est la tête de liste et le logo de cette liste-là qui va figurer sur le bulletin et, à côté, l'électeur va cocher son libre choix. Ensuite, maintenant, au moment du dépouillement, le décompte de voix va se faire exactement comme pour les autres élections, mais l'autre complexité viendrait à partir de la répartition des sièges où là il faut définir ce qu'on appelle un quotient électoral, un quotient électoral sur la base duquel les différents sièges sont attribués à toutes les listes en compétition. Et ça, on aura l'occasion de revenir là-dessus à nos prochaines rencontres.

Voilà comment le scrutin va se dérouler. Mais c'est pour ça que nous avons besoin absolument de votre concours, de votre appui pour diffuser l'information, pour aider à amplifier la sensibilisation des électeurs pour que le jour du scrutin, ils sachent faire leur choix en toute connaissance de cause.

Quant au désarmement, Mme la porte-parole vient de parler du PISE. Le désarmement, c'est une activité purement gouvernementale avec l'appui des partenaires techniques et financiers mais l'ANE compte justement sur l'activation du PISE qui est mis en place depuis pour assurer la sécurisation du processus électoral et dans son essence même et dans sa structuration, le PISE est structuré jusqu'au niveau local et donc sera activé au niveau national mais il y a aussi des comités locaux de PISE qui vont prendre le relais en coordination avec les Forces de défense et de sécurité pour s'assurer que non seulement le matériel électoral sera sécurisé, mais aussi le personnel déployé sur le terrain pour les opérations électorales et les électeurs et les acteurs aussi, les partis politiques, les candidats qui vont aller sur le terrain, qui vont battre campagne, qui vont aller au scrutin, le jour du scrutin. Il faut que toutes ces personnes-là et les matériels soient sécurisés et que les résultats aussi des élections parce que nous faisons tout ça pour des résultats et un accent particulier sera mis sur la sécurisation des résultats pour que les résultats depuis l'arrière-pays soient acheminés en toute sécurité jusqu'à Bangui où ça sera centralisé au niveau du siège de l'ANE. Donc, nous sommes confiants par rapport à la planification des opérations du PISE et je crois savoir que des réunions se tiennent régulièrement pour actualiser ce plan de sécurisation du processus électoral et nous comptons sur et le Gouvernement et la MINUSCA pour la réussite de ce processus électoral en termes de sécurisation. Merci.

Réponses aux questions

Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA

Merci M. le porte-parole de l'ANE, oui, je confirme que des réunions se tiennent de façon très régulière à tous les niveaux concernant le plan intégré de sécurisation électorale au niveau national, mais ensuite plus on descend dans les préfectures, sous-préfectures et antennes. Concernant la sensibilisation, je rappelle aussi le rôle très important des radios communautaires qui, vous le savez, la MINUSCA a aussi un projet de soutien à plus de 20 radios communautaires sur l'ensemble du territoire centrafricain, et en addition de votre travail [celui des journalistes présents dans la salle] à vous ici, évidemment, nous travaillerons avec les radios communautaires pour faire passer le message.

Questions des journalistes

Radio Centrafricaine (Jean Claude Andjizekane)

- J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt le propos liminaire de M. Yama. Il a dit que la première phase des cartes d'électeur qui vient d'être livrée, sera redistribuée dans les heures qui suivent. Il nous reste, grosso modo, trois semaines pour le démarrage de la campagne électorale. On ne sait quand la deuxième phase ou bien troisième phase de ces cartes d'électeurs seront livrées. N'y a-t-il pas un risque d'accuser un retard ? C'est là mon inquiétude.

Réponses aux questions

Davy Yama, Commissaire électoral, Président de la Commission des finances et porte-parole par intérim de l'Autorité nationale des élections

En tout cas, les cartes d'électeurs, je n'ai pas dit que ça va être distribué dans les prochaines heures. C'est plutôt les listes définitives qui vont être rendues publiques dans les prochaines heures parce que nous travaillons à la finalisation de ces listes définitives des candidats aux élections législatives, municipales et régionales.

Par contre, les cartes d'électeurs, on a reçu l'ensemble des lots : Plus de 800 000 cartes qui sont arrivées, correspondant au nombre de nouveaux inscrits, des gens qui se sont enrôlés lors des opérations de révision du fichier électoral, donc les nouveaux électeurs, le nombre s'élève à plus de 750 000. À cela, vous ajoutez les demandes de duplicata qui ont été adressées par des électeurs qui avaient perdu leurs cartes. C'est venu en complément des cartes d'électeurs pour les nouveaux électeurs. Ces cartes sont arrivées dans leur totalité, simplement maintenant, il faut les déployer sur l'ensemble du territoire national pour que ça arrive dans les démembrements, dans les sièges des démembrés de l'ANE. Depuis hier, ces cartes sont en train d'être acheminées parce que c'est colisé par destination, par localité. Une fois arrivées aux chefs-lieux des préfectures, ces cartes vont être redistribuées, redéployées jusqu'au dernier démembré. Et dans les jours à venir, nous allons lancer la campagne de distribution une fois s'être assurés que les cartes sont arrivées sur l'ensemble du territoire national. Il faut compter aussi avec la diaspora parce que les cartes d'électeurs pour la diaspora vont être aussi envoyées dans les différents pays où nous avons nos démembrements. Dans cette période, la loi prévoit que les cartes soient distribuées jusqu'à 72 heures avant le scrutin. Nous avons largement le temps, deux à trois semaines, pour assurer la distribution de ces cartes. Le plus important, c'est de pouvoir sensibiliser largement le public centrafricain pour qu'il aille massivement retirer leurs cartes, les cartes sont toutes arrivées.

Ce qui va arriver par la suite, ce sont les matériels électoraux, sensibles ou non-sensibles. Les matériels non-sensibles arriveront d'ici le 20, le premier lot arriverait le 20 de ce mois. Ça va arriver demain et on va procéder de la même manière avec l'appui de la MINUSCA. Ces matériels vont être déployés dans les chefs-lieux des préfectures de notre pays. Ensuite, avec l'aide des bureaux régionaux électoraux de la MINUSCA, ces cartes, ces matériels vont être redéployés vers les sous-préfectures, ensuite vers les démembrements pour que ces matériels soient sécurisés et distribués dans les bureaux de vote pour que le jour du scrutin, chaque bureau de vote soit doté de l'ensemble des kits et matériels nécessaires au bon déroulement du scrutin.

Réponses aux questions

Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA

J'ai une information concrète pour appuyer les propos du porte-parole de l'ANE. Hier, un cargo de 121 kilos de cartes d'électeurs a été déployé entre Bangui et Birao sur un vol de la MINUSCA. Donc, hier, ces cartes sont arrivées à Birao. Elles sont destinées aux populations des sous-préfectures de Birao, Ouandja et Am-dafock. C'est un exemple, mais comme il a été dit, ce déploiement par voie aérienne est en train d'être effectué.

Questions des journalistes

Radio Fréquence RJDH (Augustin Dieuveille Bangbaïma)

- J'ai deux préoccupations à l'endroit de l'ANE. Le moment où on avait lancé le processus d'enregistrement des candidats sur les listes électorales, que ce soient les candidats à la municipalité, les candidats aux élections régionales, il y a certaines localités où il n'y avait pas de manifestation. Comme vous êtes là aujourd'hui, est-ce que vous pouvez nous dire, concernant les candidats à la municipalité et les candidats

- aux élections régionales, il y a eu des candidats dans toutes les régions de l'arrière-pays de la République centrafricaine ?
- Et ma deuxième préoccupation, au cas où, si dans ces régions ou bien dans ces localités, les gens ne se sont pas présentés pour les élections municipales ou bien régionales, qu'est-ce qu'il y aura lieu de faire ?

Réponses aux questions

Davy Yama, Commissaire électoral, Président de la Commission des finances et porte-parole par intérim de l'Autorité nationale des élections

Effectivement, nous avons enregistré des candidatures pour les élections locales, donc régionales et municipales, un peu partout sur l'ensemble du territoire national. Il y a des endroits où, pour des raisons purement administratives, certains candidats n'ont pas pu se faire délivrer les pièces qui devaient être versées dans leur dossier. Il y a des endroits où ils n'ont pas trouvé de régies financières de l'État centrafricain pour pouvoir payer leur caution parce que l'exigence de la quittance est une exigence légale, quittance prouvant que le candidat a payé sa caution. Il y avait des endroits où les candidats n'avaient pas pu payer la caution. Il y a d'autres endroits où les services judiciaires qui devaient délivrer les casiers judiciaires, les certificats de nationalité ne fonctionnaient pas. Il y a des nouveaux tribunaux qui sont ouverts mais qui ne fonctionnent pas encore parce que soit les magistrats sont encore à Bangui, soit les services n'ont pas les moyens de délivrer ce document et donc, beaucoup de difficultés de ce type ont empêché certains candidats de pouvoir déposer leur dossier de candidature. Dans une moindre mesure aussi, il y a peut-être un déficit d'informations, de sensibilisations qui fait que les gens n'ont pas pu déposer dans certaines localités.

L'autre raison vient de la complexité en ce qui concerne la constitution des listes. Les listes, comme on l'a dit, les listes zébrées, il y en avait beaucoup qui ne savaient pas comment s'y prendre. Ils n'ont pas pu déposer dans les délais. Il y en a qui ont voulu le faire, quand on dit, il faut déposer une liste complète, si c'est une municipalité de sept sièges, chaque liste doit comporter sept candidats, sept colistiers. Si vous amenez une liste de cinq membres, la liste est déclarée irrecevable, et donc, c'est ce qui a pénalisé aussi certaines candidatures. Et donc, au jour d'aujourd'hui, dans le cadre de la gestion des contentieux, beaucoup de candidatures ont été rattrapées au niveau des tribunaux. Nous avons, par exemple, on avait créé une passerelle avec les tribunaux administratifs pour expliquer les difficultés que certains candidats ont eues pour déposer leur dossier de candidature. Nous avons plaidé pour que les tribunaux, pour certaines conditions, n'aient pas la main lourde. Du coup, les tribunaux ont pu repêcher plus de 50 dossiers de candidature, 50 listes, ce qui va permettre d'augmenter sensiblement le nombre de candidats ou de listes dans certaines localités.

Pour les localités où il n'y a pas du tout de candidats ou de candidature de listes, l'ANE se verra obligée d'organiser des élections partielles le moment venu, donc, après l'organisation du scrutin du 28 décembre et après publication de la liste des résultats provisoires ou définitifs, nous allons repartir dans ces localités où il n'y a pas eu de candidature pour pouvoir rouvrir la candidature dans ces localités et permettre aux candidats de pouvoir se préparer, de pouvoir déposer leur dossier pour qu'on organise peut-être à l'occasion du second tour des élections législatives, nous pouvons encore organiser des élections groupées dans ces localités pour permettre à ces localités d'avoir des élus. Merci.

Questions des journalistes

L'Hirondelle (Cynthia Chimène Sangbaté)

- Juste une question de curiosité au Président de la Commission finances, M. Yama. Un Centrafricain qui n'est pas allé s'enregistrer et qui se dit, bon, je vais me servir de mon ancienne carte de 2020 pour aller voter, qu'est-ce qui va se passer ? S'il n'a pas quitté les lieux, il est toujours là, est-ce que c'est possible ?

Réponses aux questions

Davy Yama, Commissaire électoral, Président de la Commission des finances et porte-parole par intérim de l'Autorité nationale des élections

Oui, c'est une question pertinente et vous avez raison de la poser. Normalement, les anciennes cartes sont toujours valables. Moi, je ne me suis pas enrôlé, c'est-à-dire parce que je détiens encore mon ancienne carte

d'électeur. Et donc c'est avec ça, à partir du moment où je n'ai pas changé de quartier, je n'ai pas changé de ville, je suis toujours inscrit dans mon centre et donc, le jour du scrutin, j'irai voter avec mon ancienne carte dans ce centre-là, dans ce centre de vote. Et donc, pour tous les citoyens détenant encore leur ancienne carte, ils doivent aller voter avec cette ancienne carte. Elles sont toujours valables.

Les nouvelles cartes dont on parle ici concernent les nouveaux inscrits, ceux qui se sont enrôlés lors des opérations de révision du fichier électoral, dont l'effectif dépassait les 750 000 nouveaux inscrits. En plus de ça, même les anciens électeurs, qui sont restés dans la base de données mais qui ont perdu leur carte, ils ont fait la demande de délivrance d'un duplicata et nous avons enregistré cette demande-là et c'est venu en complément de nouvelles cartes qui sont éditées et donc qui seront distribuées, les anciens électeurs vont recevoir leur duplicata pour pouvoir aller exercer leur droit de vote le jour scrutin.

Questions des journalistes

L'Hirondelle (Cynthia Chimène Sangbaté)

- Est-ce que ça sera possible dans le cas de dérogation, par exemple un militaire ou un journaliste en fonction, est-ce que la personne peut utiliser l'ancienne carte-là pour présenter dans un bureau de vote pour remplir son devoir de citoyen ?

Réponses aux questions

Davy Yama, Commissaire électoral, Président de la Commission des finances et porte-parole par intérim de l'Autorité nationale des élections

Oui, bien sûr. Les dérogations concernent une catégorie de personnes bien déterminées dans le code électoral. Certains, c'est ceux que vous avez cités, les agents et fonctionnaires de l'État qui ont été mutés à la dernière minute ou qui, pour des raisons professionnelles, ont changé de ville, ont changé de localité. Ils auront le droit, s'ils sont munis des pièces justifiant leur situation hors de leur centre d'enrôlement, ils peuvent voter, mais voter exclusivement pour le Président de la République, donc, ils ne peuvent pas prendre part aux élections locales mais les anciennes cartes sont valables partout, partout, même à l'extérieur. Ceux qui détiennent encore leurs anciennes cartes vont prendre part au vote au même titre que ceux qui ont reçu des nouvelles cartes.

Questions des journalistes

Radio Guira FM (Bernard Guioua)

- Je m'adresse à M. Davy Yama en tant que Président de la Commission finances. Comment se porte le Basket Fund des élections qui vont arriver ? Il y a quelque temps, on faisait état de quelques gaps, de tensions. Est-ce que tout est au point pour l'instant, Monsieur le Président ?

Réponses aux questions

Davy Yama, Commissaire électoral, Président de la Commission des finances et porte-parole par intérim de l'Autorité nationale des élections

C'est vrai que la mobilisation de ressources a été un énorme défi pour ce processus électoral. Mais malgré tout, on a des partenaires de bonne volonté qui sont toujours disposés à soutenir le processus électoral et donc la mobilisation de ressources continue. Pour le Basket Fund, il y a des pays partenaires qui se sont engagés, qui ont pris des engagements, qui ont lancé des concours financiers. Je prends le cas de l'Allemagne qui s'est engagée à mettre dans ce basket Fund 500 000 euros. Les pays comme la Norvège aussi, qui s'est engagée à contribuer. Le Maroc a contribué à hauteur de 1 million de dollars. Le Fonds de consolidation pour la paix des Nations Unies vient aussi de contribuer à hauteur de 1,5 millions de dollars. Les contributions continuent d'arriver et nous espérons que ces ressources vont nous permettre, en tout cas, de relever le challenge du scrutin groupé du 28 décembre.

À côté de ça, il faut aussi noter que le Gouvernement fait des efforts exceptionnels, vraiment des efforts exceptionnels pour soutenir le processus avec des ressources du Trésor public. Donc pas plus tard qu'avant-hier, le Ministre des finances a annoncé la mise à disposition du Basket Fund de 2,1 millions de dollars pour permettre

de passer la commande des matériels électoraux non-sensibles et sensibles. Et donc, en plus de cela, le Gouvernement fait des efforts aussi pour mettre à la disposition de l'ANE des ressources lui permettant de réaliser les opérations de terrain et aussi de donner les moyens aux éléments des Forces de sécurité pour assurer la sécurisation de chaque opération sur le terrain. Avec toutes ces volontés, tous ces efforts, nous pensons que les ressources seront mobilisées pour nous permettre de réussir la date du 28 décembre 2025.

Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA

Je vous rappelle que vous pouvez retrouver en temps réel toutes les informations de la MINUSCA sur le site [web de la Mission](#), sur [Facebook](#), [X](#), [YouTube](#) et [Instagram](#).

L'heure est venue de clore cette conférence de presse. Merci à tous pour votre participation.